

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 5

Artikel: La situation actuelle des échanges franco-suisse
Autor: Salis, Pierre de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SITUATION ACTUELLE des ÉCHANGES FRANCO-SUISSES

Allocution de

M. Pierre de Salis
Ministre de Suisse en France

*à la 35^e assemblée générale
de la Chambre de commerce suisse en France*



UNE assemblée comme celle à laquelle nous assistons présente, en général, un double but.

D'une part, elle incite à jeter un regard en arrière puisqu'on soumet à l'approbation des rapports sur l'exercice écoulé, et, d'autre part, elle force à considérer l'avenir, toute analyse comportant obligatoirement des remèdes à apporter à une situation étudiée.

Étant limité par le temps qui m'a été accordé, et aussi pour ne pas augmenter encore votre impatience d'entendre la conférence de M. Robert Schuman, je me bornerai cette année à vous faire part de quelques considérations générales sur les relations commerciales et financières franco-suisse.

Dans le domaine commercial, tout d'abord, il y a une année, nous constatons avec satisfaction que les échanges commerciaux avaient été en constante augmentation depuis le début de 1949. Aujourd'hui, nous voyons avec regret que l'année 1952 a marqué, dès les premiers mois, une baisse aussi bien pour les exportations françaises en Suisse que pour les exportations suisses en France, la diminution étant particulièrement sensible pour les exportations suisses. Les causes de ce revirement sont connues et la presse spécialisée, notamment la « Revue économique franco-suisse », éditée par votre Compagnie, a déjà publié des articles très documentés. A mon tour, je voudrais relever, en considérant l'année 1952, que les mesures restrictives prises

en février de cette année-là n'ont pas apporté l'amélioration recherchée, mais qu'elles ont modifié profondément la structure des exportations suisses.

Les autorités fédérales ne sont pas insensibles aux doléances des exportateurs suisses, qui voient une situation temporaire se prolonger et qui se demandent si les sacrifices consentis ne seront peut-être pas vains. Elles sont parfaitement conscientes de l'insuffisance quasi générale des contingents alloués à l'exportation suisse. Elles n'ignorent pas non plus les difficultés quotidiennes que vous rencontrez et apprécient d'autant plus la ténacité et la patience dont vous faites preuve. Vous demandez aux autorités françaises d'apporter au régime actuel certaines améliorations : réforme de la procédure, répartition équitable des contingents et rapide délivrance des licences, changement de la période de référence, extension des importations hors contingent (régime des comptes E. F. A. C. et 10 % équipement). Ces améliorations sont raisonnables et justifiées. Les négociateurs suisses sont prêts à tout mettre en œuvre, non seulement pour permettre le maintien des courants traditionnels, mais encore pour vous redonner la possibilité d'élaborer une politique commerciale à long terme.

Le statut des échanges commerciaux franco-suisse est maintenant réglé jusqu'à l'automne prochain. Le nouvel arrangement, signé le 11 avril, s'inscrit, cette fois encore, dans le cadre limité du programme français

d'importation, déposé à l'O. E. C. E. au début d'avril. Il n'échappe à personne que notre situation n'est en rien comparable à celle des exportateurs français, que vous enviez certainement puisqu'ils peuvent en toute sécurité mettre au point un programme de fabrication. Ce manque de réciprocité, qui aura duré plus de deux ans, ne pourrait se prolonger sans provoquer un déséquilibre difficilement acceptable pour les autorités fédérales.

PASSANT maintenant au trafic de la Suisse avec les Territoires de l'Union française, je tiens à féliciter officiellement votre Compagnie pour le magnifique effort déjà accompli et pour celui à venir, en vue de faire mieux connaître et, par conséquent de développer les échanges commerciaux avec les Territoires de la France d'outre-mer. Votre heureuse initiative est déjà un succès. On sait que depuis ces dernières années, ce trafic est en augmentation. Bien qu'il ne représente que le dixième du commerce Suisse — France métropolitaine, il n'en est pas moins vrai que les Territoires de l'Union française constituent des débouchés intéressants pour l'industrie suisse, de même que le marché suisse n'est pas indifférent aux produits — surtout agricoles — des Territoires.

EN ce qui concerne les relations financières, contrairement au domaine commercial, elles peuvent être considérées comme normales, compte tenu des circonstances. Un nouvel accord de paiement, valable pour une année, a été signé le 29 novembre 1952. Il était devenu, en effet, indispensable de reviser l'accord de 1945 et de l'adapter aux règles de l'accord sur l'U. E. P., auquel ont adhéré tant la France que la Suisse. Il s'agissait de prévoir un nouveau régime pour les investissements de capitaux suisses en France, notamment de préciser les dispositions concernant le transfert des revenus de ces investissements.

Je vous signale, en outre, qu'après des négociations qui se sont étendues pendant plus de deux ans, des textes de nouvelles conventions tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions ont été paraphés à Berne au mois d'avril par les chefs des deux délégations. Ils sont actuellement soumis à l'approbation des Gouvernements, ce qui n'ira pas sans quelque délai. J'espère, toutefois, que ces nouvelles conventions entreront en vigueur encore cette année.

LORS de votre précédente assemblée générale, j'avais exprimé le vœu qu'un traitement équitable fût réservé aux exportations et au tourisme suisses. Depuis lors, la situation économique et financière de la France ne s'est pas modifiée dans le sens attendu et on sait déjà que les mesures de contingentement resteront encore en vigueur jusqu'à échéance de l'arrangement commercial franco-suisse du 11 avril. La Suisse comprend les difficultés de son partenaire et elle l'a prouvé par son attitude. C'est pourquoi je ne puis mieux faire aujourd'hui que de renouveler ce vœu et préciser que la Suisse entend rester fidèle à sa politique de la porte ouverte. La France voudra bien, alors, de son côté, tenir compte de la situation particulière de mon pays et de l'attitude adoptée jusqu'ici.

Je suis persuadé — et vous l'êtes aussi — que les négociateurs français ne manqueront pas de faire preuve de l'esprit d'équité que nous leur connaissons. Comme d'ailleurs — et ce sera là ma conclusion — il ne fait pas de doute pour moi que les autorités françaises s'attaqueront aux causes mêmes du déséquilibre dont je parlais tout à l'heure et mettront ainsi fin à la crise de la balance des paiements, qui empêche, actuellement, tout retour à un régime plus libéral.

Sarkis